



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2021

Etaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Christian LAMANE, Nathalie MALÉ Adjoints, Mmes et MM Christophe LAYAA-LAULHÉ, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Paula SANTOS, Maritchu ERRAMOUSPE, Jean-Baptiste MONLAU, Gilles LARQUE, Gaëlle PINSOLLE, Pierre MOUREU, Florence MESPLES DIT PEBOSCQ, Cédric BARRAQUE, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Elisabeth LAPEYRE.

Madame Nathalie MALÉ a été élue secrétaire de séance

Vu le Maire pour convocation le 23 août 2021 et affichage des délibérations le 31 août 2021

La séance est ouverte par Madame Isabelle PÉGUILHÉ, Maire, à 18 h 30.

En raison d'un problème technique, le point sur le projet de PLUI OUEST a été examiné en fin de séance.

Monsieur LAMANE a dû s'absenter pour régler le problème technique et a rejoint la séance du Conseil Municipal après le vote de la délibération : cantine communale- appel à projet.

Monsieur MOUREU s'est absenté à 18 h 49 après le vote de la délibération : convention de mise à disposition des salles communales. Il a rejoint la séance du Conseil Municipal après le vote de la délibération : vente du tracteur et gyrobroyeur.

Documents remis lors de la séance :

- projet de PADD et note explicative

Ordre du jour

- Projet de PLUI Ouest du Territoire: débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) (pièces jointes : projet de PADD et note explicative);
- Frais de fonctionnement de l'école 2020-2021;
- Convention fixant les modalités de participation financière et d'accueil des enfants non-résidents à l'école de la commune de Mazerolles;
- Conventions de mise à disposition des salles communales aux associations ;
- Convention de prestation de services avec l'association 2MBS ;
- Tarif cantine-garderie 2021-2022 ;
- Convention pour les interventions du service intercommunal voirie réseaux aménagement-hors abonnement ;
- Cantine communale- appel à projet ;
- Vente tracteur et gyrobroyeur ;
- Recrutement CAE.

Questions diverses

Frais de fonctionnement de l'école 2020-2021

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'analyse des dépenses de fonctionnement de l'école. Il en ressort que ces dépenses s'élèvent à 871 € par an et par élève. Il convient donc de demander cette somme aux communes ayant des élèves scolarisés à l'école de Mazerolles en parcours unilingue et/ou en cursus bilingue.

13 votes pour.

Convention fixant les modalités de participation financière et d'accueil des enfants non-résidents à l'école de la commune de Mazerolles

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil sa rencontre avec les Maires des communes voisines qui ont des enfants scolarisés à Mazerolles.

Elle précise qu'une convention leur a été proposée intégrant certains frais d'investissement dans la participation annuelle aux frais de scolarité. Elle ajoute que dorénavant la participation aux frais sera demandée trimestriellement et non plus annuellement.

Après avoir entendu les objections des Maires, il en ressort qu'il est préférable pour cette année de demander uniquement les frais de fonctionnement dans le cadre de cette convention, et l'année prochaine, il sera demandé aux communes la participation à l'investissement sur la base de ce qui a été réellement payé en investissement par la commune et selon les termes de la convention.

13 votes pour.

Conventions de mise à disposition des salles communales aux associations

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal de la mise à disposition des salles communales aux associations de la commune de Mazerolles.

Elle précise que les plannings pour la réservation des salles sont établis pour l'année et que les réservations hypothétiques ne sont plus possibles.

Elle propose la signature d'une convention pour une durée d'un an.

13 votes pour.

Convention de prestation de services avec l'association 2MBS

Madame le Maire expose que les effectifs prévisionnels de l'école pour la rentrée 2021/2022 sont en très nette augmentation. Le service de la cantine et plus généralement la gestion de la pause méridienne par les services communaux seront directement impactés.

Afin de faciliter l'encadrement de ce temps par la Commune, l'association 2MBS propose de participer à l'animation de l'interclasse. Son intervention sera formalisée par une convention de prestation de service. Les activités seront des cycles multisports dont les objectifs seront de transmettre les valeurs du sport aux jeunes et de permettre, pour ceux qui ne le peuvent pas, d'avoir une activité sportive.

Le Conseil Municipal doit donc approuver la convention de prestation de service avec le 2MBS.

12 votes pour.

Tarif cantine-garderie 2021-2022

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le restaurant scolaire accueille les élèves de l'école de Mazerolles et des communes voisines.

La loi prévoit que les tarifs de restauration scolaire sont fixés librement par les communes.

Compte tenu de l'évolution des prix du repas facturés par notre prestataire, il convient d'actualiser ces tarifs. Madame le Maire propose le prix du repas à 2.95 € pour les enfants des communes de Mazerolles et de Larreule, à 3.30 € pour les enfants des autres communes et à 4.20 € pour les repas non réservés. Le tarif de la garderie reste inchangé.

12 votes pour.

Convention pour les interventions du service intercommunal voirie réseaux aménagement-hors abonnement

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet des travaux d'aménagement de la rue des écoles. A cette fin, elle propose de confier au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative.

Dans ce cadre, le service apportera son concours pour :

1/ les études pré-opérationnelles prévues en 2021 :

- | | |
|-----------------------------------|------------------|
| - le diagnostic du réseau pluvial | 3 demi-journées |
| - les études | 12 demi-journées |

2/ l'aide à la réalisation du projet prévue pour 2022

- | | |
|--|-----------------|
| - l'assistance à la passation du marché public | 12 demi-journée |
| - le suivi et le contrôle des travaux | 28 demi-journée |
| - l'assistance à la réception des travaux | 2 demi-journées |

La commune remboursera à l'Agence les frais de fonctionnement de service sur la base de nombre de demi-journée de mise à disposition de celui-ci et du prix de revient du Service à la demi-journée qui s'établit à 278.00 € pour l'année 2021.

Ces frais seront intégrés dans la demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme voirie 2021.

12 votes pour.

Cantine communale- appel à projet

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'une cantine scolaire en gestion directe valorisant les produits locaux, bruts, de saison et durable.

Elle informe les membres du Conseil de l'appel à projets lancé par le Conseil Départemental visant à soutenir les projets d'investissement résolument tournés vers le développement durable.

Elle précise que le département s'investit depuis plus de 10 ans, dans la démarche « manger bio&local, Labels et Terroir » aux côtés des établissements de restauration collective et des filières locales de production, afin de favoriser une alimentation de qualité, accessible à tous.

Pour être éligible, le projet doit présenter un coût d'opération supérieur à 30 000 € HT et pourra être financé jusqu'à 30%. Les travaux devront être réalisés dans les 3 ans suivant l'accord de la commission du Conseil Départemental qui se tiendra à la fin de l'année.

12 votes pour.

Vente tracteur et gyrobroyeur

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune a décidé de vendre le tracteur de la marque International.

Elle informe le Conseil que Monsieur GRANDEUR Stéphane a fait une offre à 7 500 €.

Les membres du Conseil approuvent la vente du tracteur et du gyrobroyeur.

13 votes pour

Recrutement CAE

Monsieur PÉGUILHÉ Christian informe les membres du Conseil que Madame GAMET Laetitia a mis fin à son contrat, que Madame VIRENQUE Ghislaine a terminé son contrat et qu'il convient de les remplacer.

Mesdames HENKINET Anne-Marie et PRAT Emmanuelle ont été recrutées pour une durée de un an.

14 votes pour.

Projet de PLUI Ouest du Territoire : débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Diffusion de la présentation commentée.

Le débat d'une durée de 40 minutes a permis à chacun de s'exprimer, de donner son avis et de demander des explications complémentaires. Les principales interventions des membres du conseil municipal ont porté sur la question de prévention des zones agricoles, la taille des zones constructibles et de la mobilité.

Le conseil municipal prend acte des échanges lors du débat, sans vote sur les orientations générales du PADD.

Questions diverses

Vu par nous, maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 6 septembre 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 6 septembre 2021

Sceau de la mairie



Le Maire

Isabelle PÉGUILHÉ

